

Direction Générale des Services
Direction des Affaires Juridiques

Pouvoir Adjudicateur :
Université Sorbonne Paris Nord
99, Avenue Jean Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE

**Le projet PRISMEVAL : une initiative de recherche en
biomécanique portée par l'Université Sorbonne Paris Nord**

Règlement de Consultation (R.C)

RC n° 2026.AOOF000010

Etendue de la consultation :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles R2124-1, R2131-16, R2131-17, R2151-1 à R2151-5, R2161-1 à R2161-5, R2162-1 à 6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des offres :

02/07/ 2026 à 14h00

SOMMAIRE

articlele 1 Acheteur.....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché.....	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du contrat.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Allotissement.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution.....	3
3-3-Forme juridique de l'attributaire et conditions de participation des candidats.....	4
3-4-Délai de validité des propositions.....	4
3-5-Variantes.....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	4
4-3-Modification de détail au dossier de consultation.....	4
4-4 Question en cours de consultation.....	4
Article 5 - Présentation des propositions.....	4
5-1 Documents relatifs à la candidature.....	5
5-2 Documents relatifs à l'offre.....	6
5-3-Compléments à apporter au cahier des charges.....	7
5-4-Langue de rédaction des propositions.....	7
5-5-Unité monétaire.....	7
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
5-6-Négociation.....	8
Article 6 - Jugement des propositions.....	8
6-1 Critères de sélection des candidatures :.....	8
6-2 Critères de jugement des offres :.....	8
Article 7 – Mode de règlement du marché.....	10
7-1 Modalités de paiement :.....	10
7-2 Avance :.....	10
Article 8 - Renseignements complémentaires.....	10
Article 9 – Voies de recours.....	11

Article 1 Acheteur

Université Sorbonne Paris Nord

99, Avenue Jean Baptiste Clément

93430 VILLETANEUSE

Téléphone : 01 49 40 31 56

Mél : daj@univ-paris13.fr

Site internet : <https://www.univ-spn.fr/>

Plateforme achat : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

La fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, la formation des utilisateurs et la maintenance d'un ensemble d'équipements destinés au projet PRISMEVAL de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Ces équipements comprennent notamment :

- un système de capture du mouvement ;
- des plateformes de force instrumentées ;
- un dispositif d'évaluation et de rééducation fonctionnelle isocinétique ;
- les logiciels associés ;
- les prestations d'installation, de formation et de maintenance.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

38430000 - Instruments de mesure et de contrôle physiques

38424000-9 – Équipements de mesure et de contrôle

2-2-Procédure de passation

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles R2124-1, R2131-16, R2131-17, R2151-1 à R2151-5, R2161-1 à R2161-5, R2162-1 à 6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

Le présent marché est un marché public de fournitures comprenant des prestations associées.

Il est conclu à :

- prix global et forfaitaire ;
- sans allotissement, au regard de l'interdépendance technique des équipements et de la nécessité d'assurer une parfaite compatibilité et synchronisation de l'ensemble du système.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Allotissement

Le marché fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant :

Pas d'allotissement, impossible d'identifier des prestations distinctes

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 18 mois à compter de sa date de notification.

Le marché n'est pas reconduit.

3-3-Forme juridique de l'attributaire et conditions de participation des candidats

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3-4-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5-Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- La décomposition du Prix global et Forfaitaire,

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-4 Question en cours de consultation

Les candidats sont autorisés à poser des questions sur le contenu du DCE, au plus tard **6 jours ouvrés** avant la date limite pour la remise des offres.

Article 5 - Présentation des propositions

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant des documents relatifs à la candidature et à l'offre.

5-1 Documents relatifs à la candidature

A l'appui de sa candidature, le candidat devra fournir :

Soit :

1/ La lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), dûment datée et signée par le candidat et chaque cotraitant en cas de groupement :

Le candidat renseigne et signe ce document. Le candidat y communique :

- La forme de sa soumission : seul ou en groupement d'opérateurs économiques (cotraitance) et, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par les autres membres du groupement ;
- Les noms, prénom, adresse postale, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail et SIRET des candidats ;
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner, en application des articles R. 2143-6 du code de la commande publique.

2/ La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Le candidat :

- **INDIQUE** s'il est en situation de redressement judiciaire. Si tel est le cas, il fournit la(les) copie(s) du (des) jugement(s) prononcé(s) par le tribunal ;
- **FOURNIT**, le cas échéant, le(s) pouvoir(s) de la (des) personne(s) habilitée(s) à l'engager ;
- **INDIQUE** les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières :

En outre, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, il produit pour chaque membre du groupement les renseignements demandés au point ci-dessus.

Soit :

1/ Le Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

Le candidat est autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME sera obligatoirement rédigé en français. Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un seul DUME ; Si l'opérateur recourt aux capacités d'une ou de plusieurs entités, il devra communiquer dans son dossier de candidature à la fois son DUME et le DUME de chacune des entités auxquelles il fait appel ;

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct devra être communiqué pour chacun des opérateurs économiques formant le groupement.

A défaut de la présentation des deux formulaires – DC1 et DC2 – remplis ou du DUME le cas échéant ou encore, à défaut de la présentation d'un document contenant les informations demandées dans ces formulaires dans les délais impartis, la candidature du soumissionnaire ne sera pas acceptée.

Dans tous les cas, fournir :

2/ Un extrait de K-bis de moins de 3 mois :

Pour les candidats étrangers, un certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'Etat membre où ils sont établis ainsi qu'un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance accompagné d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur assermenté.

3/ Une attestation d'assurance en responsabilité civile, professionnelle en cours de validité ;

4/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2 le cas échéant)

5/ La liste des principales prestations effectuées sur les trois dernières années disponibles (date de réalisation de la prestation, nom et coordonnées du client) en mettant en avant, le cas échéant, les fournitures, services et travaux portant spécifiquement sur les prestations objet du marché à destination des personnes publiques ;

6/ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public) ;

7/ Un RIB/RIP

8/ Le candidat peut également produire, dès la phase de candidature, les documents suivants :

Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales.

Les candidats établis dans un autre pays que la France, produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut pas être délivré, il est remplacé par une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle (dans les Etats où un serment n'existe pas) des candidats devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

⚠ Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le soumissionnaire indique dans son offre le contact (téléphone + mail) de la personne en charge du suivi administratif du dossier.

5-2 Documents relatifs à l'offre

Le soumissionnaire aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1/ L'acte d'engagement

L'acte d'engagement doit être renseigné, daté et signé en original par une personne habilitée à engager la société.

2/ Le cahier des clauses particulières CCP

3/L'annexe financière à l'acte d'engagement (BPU et DQE)

Le BPU et le DQE présentés par le soumissionnaire devront être conformes aux documents joints au DCE, et signées et datées par une personne habilitée à représenter la société.

Le DQE est une pièce non contractuelle servant de base à l'analyse des prix.

5/Un mémoire technique

Les candidats remettront un mémoire technique détaillant les modalités d'exécution des prestations.

Ce mémoire comprendra notamment : la compréhension du besoin, la méthodologie d'exécution, les moyens humains et techniques mobilisés, le planning d'intervention, les modalités d'installation et de mise en service, les modalités de formation des utilisateurs ainsi que les dispositions relatives à la maintenance et au service après-vente. Ce document sera analysé au titre du critère « valeur technique de l'offre ».

5-3-Compléments à apporter au cahier des charges

Les concurrents n'ont pas de complément à apporter au Cahier des Clauses Particulières.

5-4-Langue de rédaction des propositions

La langue de rédaction des propositions est le Français.

5-5-Unité monétaire

Les prix du marché devront être libellés exclusivement en euros.

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-5-1 Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132-7 et suivants du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur oblige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article 5 du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards : Word®, Excel®, Power point®, Acrobat Reader® ou compatibles).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Université Sorbonne Paris Nord contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

5-5-2- Date de remise des plis

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ne seront pas retenus.

Ils devront parvenir avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

5-6-Négociation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

En conséquence, aucune négociation ne sera engagée avec les candidats.

Les offres présentées sont considérées comme fermes et définitives.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité de demander aux candidats des précisions ou compléments nécessaires à l'analyse des offres, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-13 du code de la commande publique au moyen des critères suivants :

6-1 Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures sera effectuée conformément aux articles R.2144-1 et suivants du Code de la commande publique.

Elle portera sur les capacités des candidats à exécuter le marché, appréciées au regard de leurs garanties professionnelles, techniques et financières, et notamment :

- leurs capacités juridiques, professionnelles et financières ;
- leurs capacités techniques.

6-2 Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique au moyen des critères suivants :

➤ Prix des prestations – 40 %

Apprécié sur la base de l'analyse de la décomposition global et forfaitaire.

$$\text{Note} = 40 \times (\text{offre la moins disante} / \text{offre considérée})$$

➤ La valeur technique (Pondération 50%)

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard du mémoire technique du candidat au moyen des sous critères suivants :

- la méthodologie d'exécution ;
- les moyens humains mobilisés ;
- la qualité et performance de la solution proposée ;
- délais de livraison ;
- délais d'installation et de mise en service ;
- délais de formation.
-

Pour chaque sous-critère de la valeur technique, le candidat sera noté de la façon suivante :

- 100% des points si le candidat fournit des indications précises et qui répondent expressément au cahier des charges ;
- Entre 75 % et 100 % des points si le candidat fournit des indications généralistes et qui répondent de manière très satisfaisante au cahier des charges ;
- Entre 50 % et 75 % des points si le candidat fournit des indications généralistes qui répondent de manière satisfaisante au cahier des charges ;
- Entre 25 % et 50% si le candidat fournit des réponses incomplètes ou généralistes et qui ne répondent pas de manière satisfaisante au cahier des charges ;
- Entre 0% et 25% si les indications fournies par le candidat sont incohérentes et/ou inexploitables et ne répondent pas au cahier des charges.

➤ **Développement durable (Pondération 10%)**

Apprécié au regard des engagements environnementaux du candidat, notamment :

- Gestion des déchets : modalités de reprise des emballages, traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et filières de valorisation ;
- Performance énergétique des équipements proposés : consommation énergétique, modes veille, optimisation de l'utilisation des systèmes et logiciels ;
- Éco-conception et durabilité des équipements : durée de vie, réparabilité, disponibilité des pièces détachées, politique de maintenance visant à prolonger la durée d'utilisation ;
- Logistique et transport : optimisation des livraisons, réduction des émissions liées au transport et conditionnement ;
- Démarches environnementales dans l'exécution du marché : certifications environnementales, politiques internes RSE applicables au marché.

Offres anormalement basses

Conformément à l'article R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre proposée par chaque soumissionnaire sera analysée et classée à l'appui des critères mentionnés à l'article 6. Les offres non conformes au CCTP seront rejetées.

L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats visés à l'article R.2143 du code de la commande publique.

Article 7 – Mode de règlement du marché

7-1 Modalités de paiement :

Les prestations objet du marché seront rémunérées, dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, par virement sur le compte indiqué par le titulaire dans l'acte d'engagement. Pour procéder au paiement des sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants de premier rang éventuel(s), l'Université Sorbonne Paris Nord dispose d'un délai de trente jours maximums à compter de la date de remise de la facture, sous réserve que les prestations aient été admises.

7-2 Avance :

Le candidat indiquera, dans l'acte d'engagement, s'il renonce au bénéfice de l'avance.

Article 8 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 (six) jours** avant la date de remise des offres leurs questions au travers de la plateforme de dématérialisation (<https://www.marches->

publics.gouv.fr).

Ils recevront en retour une réponse au plus tard **4 (quatre)** jours avant la date de remise des offres, par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme.

Aucune réponse ne sera apportée passé ce délai.

Toutes les questions sont posées sur la plate-forme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr à la rubrique «Question» de la page d'accueil de la consultation.

Article 9 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montreuil

**7 rue Catherine Puig
93100 Montreuil**

Téléphone : 01 49 20 20 00

E-mail : greffe.ta-montreuil@juradm.fr